



VILLE DE
Pordic

Retour avant le lundi 6 novembre 2023

Associations

Demande de Subvention pour l'année 2024

Nom de l'Association : _____

Adresse du siège social : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Président (e) : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____

Numéro d'identification à la préfecture : _____

A retourner :

Mairie de Pordic
 Vie Associative
 1, Place Emile Gueret
 22590 PORDIC
vieassociative@pordic.fr

En application du RGPD (règles générales de protection des données) en vigueur depuis le 25 Mai 2018, le recueil de votre acceptation est désormais nécessaire :

- J'accepte de recevoir des informations ciblées émanant des Services de la Ville de Pordic, transmises uniquement par voie électronique.

Pour bénéficier d'un droit de suppression, rectification ou de restitution des données à caractère personnel vous pouvez-vous désinscrire à tout moment de la liste de diffusion en adressant un courriel à cil@cdg22.fr.

Vos données sont exclusivement destinées aux services de la Ville de Pordic. Ces données ne seront en aucun cas cédées à un tiers.

Case(s) à cocher	Type de demande :	Versée en 2023	Demandée en 2024
	Aide au démarrage	€	€
	Annuelle	€	€
	Exceptionnelle	€	€
	Financement emploi associatif	€	€

La ville de Pordic attache une grande importance à la protection des données (papier et informatisé) et au respect de la vie privée des personnes concernées. Le service population collecte et traite ces informations Elles sont conservées durant l'exécution de la convention et sont archivées après la fin de celle-ci.

Le RGPD et la loi Informatique et Liberté en vigueur s'appliquent également aux associations. De par ses activités, l'association collecte, stocke, utilise des données à caractère personnel sur ces adhérents et partenaires ; elle est, par conséquent, responsable de traitement.

Informations sur les adhérents :

	Année 2021-2022		Année 2023-2024	
	Pordicais	Non Pordicais	Pordicais	Non Pordicais
Jeunes de moins de 8 ans				
Jeunes entre 8 et 18 ans				
Adultes entre 18 ans 60 ans				
Séniors de plus de 60 ans				

Principales actions menées sur la Ville de Pordic en 2023 :

Action(s) auprès des jeunes : _____

Action(s) de formation : _____

Action(s) de promotion de vos activités : _____

Action(s) d'investissement : _____

BUDGET PREVISIONNEL :

* si besoin d'information contacter le service Moyens généraux au 02 96 79 12 15

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat matériel	€	Cotisations	€
Manifestation	€	Autres recettes	€
Frais généraux :	€	Actions ventes	€
Frais de déplacement	€	Divers	€
Arbitrage	€	Produits financiers	€
Salaires	€		
Cotisations	€		
Assurances	€		
Divers	€		
<p style="color: red; text-align: center;">Inscrire dans la demande « Ville de PORDIC » le montant de la subvention demandée. Le budget doit être équilibré</p>		Autres subventions :	
		Fonds Européens	€
		Etat	€
		Région	€
		Département	€
		Ville de PORDIC	€
		AUTRES	€
		Mise à disposition de locaux, matériels par la Ville de Pordic :	
		_____	€
		_____	€
	_____	€	
		Financement Emploi Associatif :	
		Par la Ville de PORDIC	€
		Par le Département	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Principales actions envisagées sur la Ville de Pordic pour 2024 :

Attestation :

Je soussigné(e), Prénom Nom du (de la) représentant(e) légal(e) de l'association :

Déclare :

- . Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales,
- . Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions
- . Avoir signé la Charte de la Vie Associative.

Fait à _____

Signature et cachet de l'association

Le _____

Attention :

***Tout dossier
incomplet ne
sera pas traité***

Pièces à joindre au dossier : * si non transmises au service Vie Associative

- Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture du Bureau de l'association pour l'exercice en cours (*)
- Copie des statuts de l'association (si modifiés en 2022-2023) (*)
- Attestation d'assurance (*)
- Constitution du Bureau de l'association (noms – adresses – coordonnées téléphoniques) élu lors de la dernière Assemblée Générale (*)
- Rapport moral présenté lors de la dernière Assemblée Générale
- Rapport d'activités présenté lors de la dernière Assemblée Générale
- Comptes annuels approuvés lors de la dernière Assemblée générale, certifiés par le Président et le Trésorier
- R.I.B. compte bancaire ou compte postal
- Relevés de comptes précisant le solde à la dernière Assemblée Générale (si différence avec le bilan, justifier celle-ci)